





G.G.R.E - département Formation

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé déclaré au Rectorat de Paris

Organisme de formation enregistré à la Direccte n° 11752780675 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) et certifié Qualiopi au titre de ses actions de formation

PROTOCOLE DU

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

« Le mémoire est rédigé en fin de deuxième année. Fondé sur le premier cas de rééducation d'un patient, il présente le déroulement de sa prise en charge. A partir de l'analyse de la demande et après l'élaboration d'un bilan rigoureux, le stagiaire dégage la ou les difficulté(s) rencontrée(s) par le patient dans l'acte d'écrire. Ce sont elles, qui, examinées dans le cadre d'une approche systémique lui permettent de formuler les hypothèses qui le quideront pour établir son projet de plan de rééducation ».

Extrait du document officiel déclaré auprès du Rectorat de Paris

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte.



DEVOIRS DU STAGIAIRE ET DU TUTEUR

Le stagiaire doit :

- Etre présent aux intervisions
- Respecter le secret professionnel
- S'engager à avoir une attitude bienveillante, responsable et déontologique, dans le respect du cadre de la formation reçue
- S'engager à fournir au tuteur tous les éléments nécessaires au suivi des différentes étapes de cette première rééducation
- Tenir son tuteur au courant du déroulement et de l'évolution de la rééducation
- Informer dès que possible son tuteur de tout événement intervenant en cours de rééducation, impliquant sa participation à des réunions avec d'autres intervenants autour de l'enfant (équipe éducative, réunion parentsprofesseur ...)
- S'engager à envoyer son mémoire :
 - au tuteur : deux mois avant la date de soutenance,
 - au correcteur : un mois avant la date de soutenance, après feu vert du tuteur.

Le stagiaire peut émettre un choix quant à son tuteur : ce choix sera, dans la mesure du possible, respecté.

<u>Le tuteur</u>, graphothérapeute GGRE en exercice, est responsable du cadre de son tutorat. Il doit :

- Valider le premier cas de rééducation pris en charge par le stagiaire. Une fois la validation obtenue, un premier rendez-vous entre le tuteur et le stagiaire est organisé
- Veiller à une prise en charge bienveillante, responsable et en accord avec le code de déontologie, afin de protéger l'enfant
- Veiller à mettre en place des entretiens réguliers avec le stagiaire : si celui-ci ne respecte pas les sollicitations et observations de son tuteur, ce dernier doit en informer les responsables de la formation



- Dans la mesure du possible, accompagner le stagiaire aux réunions auxquelles celui-ci est convié (équipe éducative, réunion parents-professeur...)
- Guider et accompagner le stagiaire dans son premier cas de rééducation afin qu'il respecte le cadre défini au début de la rééducation. Par des conseils et des remarques ciblées, il lui permet de mener à bien sa rééducation. Il est le garant du bien-fondé de la démarche du stagiaire et de l'authenticité du mémoire reflétant la rééducation
- Veiller à l'application des théories et des méthodes enseignées au cours de la formation du GGRE
- Informer la Directrice de la formation ou la Responsable pédagogique, si la situation le nécessitait
- Donner son aval pour l'envoi du mémoire au correcteur.

NB: Le tuteur peut prendre en charge jusqu'à 2 stagiaires par an.

PREMIERE EXPERIENCE DE REEDUCATION

PREMIER CAS DE REEDUCATION

Le mémoire témoigne de la **première expérience de rééducation**. Cette expérience suscite un ou plusieurs questionnements qui doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie constituant une problématique.

Cette première rééducation est entreprise à condition que le stagiaire ait obtenu au moins la moyenne aux deux examens de la 1ère année (30/60).

Une autorisation de prise en charge d'une personne en rééducation est remise en fin de 1^{ère} année de formation, accompagnée du présent protocole.

Ce temps de prise en charge est un temps de réflexion, d'approfondissement des connaissances, de recherche personnelle, de participation à des conférences ou des congrès, un temps d'échanges avec les stagiaires de la même promotion et une prise de contact avec les Graphothérapeutes-Rééducateurs de l'Ecriture GGRE déjà en exercice.

LES INTERVISIONS



Trois temps d'intervision sont prévus dans le programme de formation. Chaque intervision est une journée d'échanges où chacun présentera le travail de graphothérapie qu'il a commencé avec son patient, posera toutes les questions qui le préoccupent, fera part de ses hésitations... Ces échanges restent confidentiels et bienveillants à l'égard du collègue supervisé. La mise en commun des expériences permet à chacun d'avancer et d'enrichir sa pratique.

Déroulement d'une journée d'intervision :

Lors de la 1^{ère} intervision, chaque stagiaire présente rapidement son patient et ses difficultés, le bilan et les axes choisis. Le déroulement de la rééducation sera exposé lors des intervisions suivantes.

Dans le cadre de l'intervision, l'objectif est d'enrichir la pratique de chacun. Il ne s'agit pas seulement de décrire ce qui a été fait mais surtout de faire part de son ressenti (facilité, difficulté, inconfort...), de ses questionnements, de l'appui trouvé en reprenant les cours, de la recherche de réponses plus personnelles... Chaque participant doit avoir préalablement préparer son dossier afin de permettre un échange constructif.

REDACTION DU MEMOIRE

Le mémoire doit être clair, logique et synthétique.

Il est destiné à mettre en avant les moyens mis en œuvre et les questionnements du stagiaire, au cours de cette 1ère rééducation.

Attention au style, fautes d'orthographe et fautes de frappe : c'est une question de rigueur personnelle et de respect pour les personnes qui sont appelées à lire les mémoires.

CONSEILS GENERAUX

- Toutes les pages du mémoire doivent être numérotées, y compris celles des annexes.
- Tous les exercices avec la date et le numéro de la séance doivent être conservés afin de pouvoir les présenter.
- Attention à la confidentialité : aucun nom de famille, de ville, d'école, de collège ou lycée, ne doit apparaître dans le texte.



Sur les photos, les visages doivent être cachés ou floutés.

I - PAGE DE GARDE

Doivent au minimum y figurer :

- Pour le stagiaire : nom, prénom, année de la promotion, lieu du pôle de formation
- Pour le sujet du mémoire : sexe, âge, latéralité, classe
- Nombre de séances de rééducation.

II - PLAN

Ce plan doit être présenté en « Sommaire » au début du mémoire. Il est personnel à chaque stagiaire mais doit comprendre toutes les informations requises :

> INTRODUCTION GENERALE

- Présentation du cas
- Objet et origine de la demande
- Nombre de séances de rééducation : pour rappel.

➤ LES LETTRES D'INVITATION

Les lettres d'invitation établies lors du bilan initial et du bilan final (éventuellement du bilan d'évolution) doivent être présentées sur une même page dès les premières pages du mémoire.

➤ LE BILAN INITIAL

- Entretien avec les parents, anamnèse de l'enfant
- La lettre d'invitation
- Observation de la posture, des positions et du geste scripteur
- Observation de l'écriture¹

¹ Se reporter à la fiche d'observation de l'écriture remise lors du cours « Observation de l'écriture ». L'analyse graphologique de l'écriture n'est pas demandée. Néanmoins, les graphologues diplômés sont autorisés à en présenter une s'ils le souhaitent.



- Echelle de vigilance ADE : analyse et conclusions
- Les tests de vitesse : vitesse normale, vitesse accélérée, vitesse d'endurance
- Présentation des objectifs généraux et axes de la rééducation
- Restitution orale ou écrite (compte-rendu) faite aux parents.
- ➤ LE DEROULEMENT DES PREMIERES SEANCES DE REEDUCATION Les regrouper autour des 1^{ers} axes de la rééducation.
- ➤ LE BILAN D'EVOLUTION OU BILAN INTERMEDIAIRE

 Il permet de consolider ou de réorienter les axes de la rééducation.

 Il doit présenter :
 - La lettre d'invitation
 - Observation de la posture, des positions et du geste scripteur
 - Observation de l'écriture¹
 - Echelle de vigilance ADE : analyse et conclusions
 - Les tests de vitesse : vitesse normale, vitesse accélérée, vitesse d'endurance
 - Présentation éventuelle des nouveaux objectifs et axes de rééducation
 - Restitution orale ou écrite (compte-rendu) faite aux parents.
- LES SEANCES APRES LE BILAN D'EVOLUTION (BILAN INTERMEDIAIRE) Elles sont adaptées aux conclusions du bilan d'évolution.
- ➤ LE BILAN FINAL

Il doit présenter :

- La lettre d'invitation
- Observation de la posture, des positions et du geste scripteur
- Observation de l'écriture¹
- Echelle de vigilance ADE : analyse et conclusions
- Les tests de vitesse : vitesse normale, vitesse accélérée, vitesse d'endurance

¹ Se reporter à la fiche d'observation de l'écriture remise lors du cours « Observation de l'écriture ». L'analyse graphologique de l'écriture n'est pas demandée. Néanmoins, les graphologues diplômés sont autorisés à en présenter une s'ils le souhaitent.



_

- Restitution orale ou écrite (compte-rendu) faite aux parents

Comparer les différents bilans : analyse et conclusions à en tirer.

LES DERNIERES SEANCES
Espacer les séances et veiller à ce que l'enfant et les parents soient prêts à accueillir la fin de la rééducation.

III - LA PROBLEMATIQUE

Elle doit faire l'objet d'un **fascicule séparé**, consultable **indépendamment du mémoire.**

Le sujet de la problématique est choisi en fonction du ou des questionnements qui ont émergé au cours de la rééducation et qui ont nécessité des recherches personnelles plus approfondies.

La demande du patient exprime le symptôme (par ex. la lenteur de l'écriture...). Le bilan - en particulier l'observation fine de l'écriture - permet d'élaborer un ou plusieurs syndromes confirmant la demande.

A partir de tous les éléments recueillis, une synthèse permet de faire émerger une problématique sous forme de questionnements au sujet de la ou des difficulté(s) rencontrée(s) par le patient et dont l'écriture est révélatrice (double culture, faible autonomie, peu d'appétence pour l'écriture ...).

Dégager une problématique :

- C'est se poser les questions les plus pertinentes, en vue de répondre à la demande d'un patient exprimant ses difficultés à écrire. Le graphothérapeute GGRE considère ces difficultés en les replaçant dans le système dynamique complexe et ouvert qu'est l'acte d'écrire.
- C'est aussi articuler et hiérarchiser ces questions.

La problématique guide la réflexion, ouvre des axes de recherche, permet d'argumenter le choix des techniques, méthode et type de relation mis en œuvre durant la graphothérapie.

IV - LES ANNEXES



- Illustrations des différents exercices réalisés
- Bilans des autres intervenants
- Bibliographie.

Pendant toute la durée de rédaction de son mémoire, le stagiaire a la possibilité de consulter, sur demande, les anciens mémoires archivés dans la bibliothèque du GGRE.

ENVOLDU MEMOIRE

Une fois le mémoire rédigé, il en sera adressé un exemplaire au tuteur du mémoire **2 MOIS AVANT** la date de la soutenance, qui en fera une première lecture et donnera ou non son accord pour qu'il soit envoyé au correcteur.

I - FORMATS DE PRESENTATION DU MEMOIRE

Il sera présenté **non relié** sous feuilles plastiques (classeur ou lutin).

En plus de l'envoi imprimé, le correcteur peut demander l'envoi du mémoire en format Word afin d'en faciliter la correction directement sur le document.

II - ENVOI AU CORRECTEUR

Le choix du correcteur est déterminé par le Comité Pédagogique et soumis à l'approbation du Comité Directeur restreint.

Le tuteur transmet les coordonnées du correcteur au stagiaire dès qu'il a terminé la relecture du mémoire et qu'il le juge abouti.

Lorsque ce feu vert est obtenu, un exemplaire (comprenant les originaux des documents) est envoyé au correcteur par le stagiaire au plus tard **UN MOIS AVANT** la date de la soutenance.

Il n'y a pas de contact entre le correcteur et le stagiaire, ni entre le correcteur et le tuteur.



III - RETOUR DU CORRECTEUR SUR LE MEMOIRE

Le correcteur peut considérer que le mémoire :

- Est satisfaisant et accepté dans sa forme initiale
- Est à reprendre en profondeur.

Il transmet ses notes et corrections écrites à la responsable pédagogique de la formation avant la soutenance. Il ne doit pas entrer en contact avec le stagiaire.

Il peut considérer, s'il juge que le mémoire est à reprendre en profondeur, que la soutenance doit être remise à une date ultérieure. Il en fait part à la responsable pédagogique de la formation qui fera l'interface avec le stagiaire.

Lors de la soutenance, il peut faire part de ses remarques concernant certains points de détail à éclaircir ou à reprendre.

GRILLE DE CORRECTION DU MEMOIRE ECRIT

Sont évalués :

Sur la forme :

- Rigueur et clarté de la présentation
- Style rédactionnel, orthographe et syntaxe
- Présentation de la page de garde, du sommaire, des tests effectués et des annexes.

> Sur le fond :

- Clarté de l'exposé
- Esprit de synthèse
- Esprit d'analyse de chaque élément en possession du stagiaire : bilan graphomoteur (test ADE et test de vitesse) et toute information supplémentaire (anamnèse, autres bilans....)
- Cohérence avec la méthode enseignée
- Application des techniques enseignées
- Logique de la démarche dans le déroulement de la rééducation
- Clarté et pertinence de la demande, choix des axes et des moyens utilisés
- Qualité de la restitution faite aux parents (orale ou écrite)
- Capacité d'adaptation et de remise en question



- Réflexion, esprit de recherche, approfondissement personnel des connaissances
- Sens des initiatives
- Sens pratique
- Créativité
- Respect du cadre
- Gestion de la fin de la rééducation
- Pertinence du choix de la problématique et des recherches effectuées pour étayer le sujet traité.

LA SOUTENANCE

Elle a obligatoirement lieu à Paris, le GGRE étant déclaré au rectorat de Paris comme établissement d'Enseignement Supérieur Privé.

Elle ne peut se faire qu'une fois la rééducation terminée et le mémoire accepté par le correcteur. Seuls, la responsable pédagogique du GGRE et le Comité Pédagogique peuvent en décider autrement devant tout cas exceptionnel.

Elle doit intervenir dans les 18 mois qui suivent la fin de la formation.

Deux dates de soutenance par an sont prévues, en janvier et en juin.

I - LE JURY

La passation se fait devant un jury composé de trois personnes au moins, avec la Présidente du GGRE.

Doivent faire partie du jury : les responsables de la formation, des membres de l'équipe de formation, le correcteur du mémoire ainsi que des graphothérapeutes en activité membres du GGRE.

Si le correcteur ne peut être présent lors de la soutenance, pour cas de force majeure, ses corrections doivent être envoyées à la responsable pédagogie qui la représentera.

Le tuteur peut assister à la soutenance mais il ne peut pas faire partie du jury ni et ne doit pas intervenir.



II - DEROULEMENT DE LA SOUTENANCE : en deux temps

- ➤ Pendant 40 minutes environ : présentation du cas du mémoire et développement de la problématique.
- Pendant 20 minutes : questions du jury qui aura le souci de mettre en évidence la réflexion de l'étudiant, sa capacité à se poser des questions pertinentes et à trouver des réponses adaptées.

LA NOTATION

Note d'écrit : la rédaction du mémoire est notée sur 20 points.

Note d'oral : la soutenance du mémoire est notée sur 40 points.

Les notes du mémoire écrit et de la soutenance ainsi que la mention obtenue sont communiquées au stagiaire.

Le barème des mentions (note globale ramenée sur 20) est le suivant :

- Note supérieure ou égale à 16 : mention Très bien TB
- Note supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16 : mention Bien B
- Note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14: mention Assez Bien AB
- Note supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12 : mention Passable P



Le jury délibère dans les trois jours qui suivent la soutenance et le résultat est communiqué au stagiaire par la directrice de la formation dans les 10 jours qui suivent la passation. 15 jours après la communication de ce résultat, le correcteur adresse sa correction détaillée au stagiaire.



Après délibération du jury :

Le stagiaire ayant obtenu une note supérieure ou égale à 30/60 est admis.

Il renvoie son mémoire dans sa version corrigée et numérique au correcteur pour une dernière relecture.

Ce n'est qu'après l'intégration des dernières corrections demandées par le correcteur que le mémoire, présenté sous sa forme définitive et relié, est transmis par le stagiaire pour archivage dans la bibliothèque du GGRE à la responsable pédagogique :

Elisabeth LAMBERT 54 rue Perronet 92 200 Neuilly-sur-Seine

Il recevra:

- Le diplôme d'Enseignement Supérieur Privé du GGRE.

Il sera autorisé à utiliser le titre de :

« Graphothérapeute-Rééducateur de l'Ecriture GGRE ».

Le stagiaire ayant obtenu une note inférieure à 30/60 est ajourné ou recalé. Le jury lui notifiera la décision prise à son encontre, au vu des résultats obtenus, à l'oral et à l'écrit.

Le jury peut proposer de :

- Reprendre la rédaction de son mémoire en tenant compte des corrections qui lui ont été adressées, et le soumettre à nouveau à une correction.
- Se présenter à une nouvelle soutenance orale.
- Prendre un nouveau cas de rééducation, rédiger à nouveau un mémoire, et présenter une nouvelle soutenance.

Toute autre solution jugée opportune peut être proposée par le jury qui demeure souverain dans ses décisions.

Cette décision lui sera notifiée dans les 10 jours suivant la soutenance.

Le stagiaire devra s'acquitter de la cotisation annuelle d'adhésion au GGRE de 20€ pour demeurer membre stagiaire du GGRE et rester couvert par l'assurance du GGRE. En tant que membre stagiaire du GGRE, il pourra, s'il le souhaite, assister à une ou plusieurs journées de cours des promotions suivantes, pour approfondir des éléments du programme, moyennant un coût de 90€ TTC la journée, pouvant être



pris en charge par le FIF-PL pour les stagiaires ayant un statut d'entrepreneur individuel.

Dans tous les cas de figure, la responsable pédagogique contacte le stagiaire pour lui expliquer les raisons qui ont motivé la décision du jury. Il lui laisse le choix de se conformer à la décision du jury ou de ne pas donner suite.

Si le stagiaire accepte la décision du jury, le responsable pédagogique reste à sa disposition pour le guider dans les démarches à suivre. En aucun cas, il ne pourra se prévaloir du titre de « Graphothérapeute-Rééducateur de l'Ecriture » GGRE avant d'avoir obtenu son diplôme.

